

Année scolaire 2024-2025

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- Vous êtes : ♦ **enseignant titulaire** du premier ou second degré public, **CPE ou psychologue de l'Éducation nationale**
 - ♦ en activité ou en congé de maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, en accident de service.
- Votre **état de santé** ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions.
- Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver une **activité professionnelle**.

*L'éducation nationale vous propose une **affectation sur un poste adapté**.*

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine. L'entrée dans le dispositif se fait sur des **critères médicaux**, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- soit sur un **poste adapté de courte durée** (PACD), pour la durée d'un an, renouvelable deux fois.
- soit sur un **poste adapté de longue durée** (PALD) à l'issue des trois ans de PACD, pour la durée de quatre ans reconductible, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE ?

- **Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.**
- Ce sont des personnels nommés en renfort dans les structures d'accueil. Ils ne sont pas placés en responsabilité et interviennent en surnombre au sein d'une équipe existante.
- L'horaire effectué doit être le plus proche possible de l'horaire réglementaire de la fonction occupée. Un allègement horaire pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin du travail.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE ?

- **Fonctions pédagogiques** : soutien à de petits groupes d'élèves, activité dans un CDI (si préparation et inscription au concours de professeur certifié de documentation), corrections de copies numériques pour le CNED...
- **Fonctions de vie scolaire** : CPE
- **Fonctions administratives** : Veuillez contacter Madame TIESSE pour des précisions. Ses coordonnées figurent à la fin de l'annexe (rubrique personnes ressources).
- **Autres fonctions au sein de la fonction publique** en lien avec le projet professionnel de l'agent **si un recrutement est possible**.

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ?

L'affectation sur poste adapté est une **période transitoire** dans la carrière, voire un « tremplin » pour reprendre une activité. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- de retrouver la capacité d'exercer les fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours, ...
- d'échanger avec les médecins du travail, les assistantes et assistants de service social des personnels et la correspondante RH, sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF ?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- le retour aux fonctions d'origine
- le détachement
- le congé de formation professionnelle
- le congé de longue maladie/durée
- la disponibilité
- la retraite.

TEXTES DE REFERENCE

- ✍ Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation
- ✍ Circulaire n°2007-106 du 09/05/2007 (BO n°20 du 17/05/2007)

CALENDRIER DES OPERATIONS

Novembre

Les candidats complètent le dossier de candidature (téléchargeable sur le site académique), qui devra revêtir l'avis du supérieur hiérarchique.

Début décembre

Le dossier de candidature (imprimé de candidature, courrier d'accompagnement, certificat médical et, éventuellement, notification du bénéfice de l'obligation d'emploi) est transmis à la DRH du Rectorat.

De décembre à mars

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats est mené au moyen

- d'une évaluation médicale avec le médecin du travail,
- d'un entretien avec la correspondante RH.

Si la personne le souhaite, elle peut solliciter le service social en faveur des personnels afin d'échanger sur sa situation.

Mi-mars

A l'issue des différents entretiens, les demandes seront examinées conjointement par les experts médico-sociaux et la Direction des ressources humaines. Les candidatures prioritaires seront identifiées, le nombre de postes adaptés étant contingenté.

D'avril à juin

Les décisions d'admission sur poste adapté sont adressées aux candidats.

De juin à juillet

En fonction du projet professionnel que le candidat admis aura (pré)défini, notamment dans la perspective de la sortie du dispositif, la Direction des ressources humaines déterminera, avec l'intéressé, la nature du poste susceptible d'être occupé, à compter de la rentrée scolaire suivante.

PERSONNES "RESSOURCES" SUR POSTE ADAPTE

POLE MEDICAL

Aisne

Docteur Monique VILLETTE

Cité Administrative 02018 LAON CEDEX

☎ medecin.travail02@ac-amiens.fr

Prise de rendez-vous tous les jours
auprès de Christine LEFEVRE

☎ 03 23 26 20 67

Oise

Docteur Pascal QUENOT

DSDEN 22, Avenue Victor-Hugo BP 321
60025 BEAUVAIS CEDEX

Prise de rendez-vous les matins du lundi au
vendredi auprès de Mélanie DELABRUYERE

☎ medecin.travail60@ac-amiens.fr

☎ 03 44 06 45 86

Somme

Docteur Véronique PODVIN

Lycée professionnel de l'Acheuléen
Bureau de médecine de prévention
21 bis, rue du 31 août 1944 - B.P. 58
80097 AMIENS CEDEX 3

☎ medecin.travail80@ac-amiens.fr

Prise de rendez-vous tous les jours
auprès de Christine BERNARD

☎ 03 22 82 37 56

POLE SOCIAL

Aisne

DSDEN Cité Administrative 02018 LAON CEDEX

Marie-Hélène POULAIN (secteur sud)

☎ marie-helene.poulain@ac-amiens.fr

☎ 03 23 26 22 16

Barbara LURASCHI (secteur nord)

☎ barbara.luraschi@ac-amiens.fr

☎ 03 23 26 20 68

Oise

Xavier DURAND (secteur est)

17, rue Garnier

60700 PONT-SAINT-MAXENCE

☎ xavier.durand@ac-amiens.fr

☎ 07 78 04 36 02

Stéphanie DISSAUX (secteur ouest)

DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo

60025 BEAUVAIS CEDEX

☎ social-perso60@ac-amiens.fr

☎ 03 44 06 45 17

Somme

DSDEN - 20, bd d'Alsace-Lorraine

80063 AMIENS CEDEX 9

Elodie BLANC (secteur ouest)

☎ elodie.blanc@ac-amiens.fr

☎ 03 22 71 25 12

Catherine HAPPIETTE (secteur est)

☎ catherine.happiette@ac-amiens.fr

☎ 03 22 71 25 78

POLE RH

Rectorat - 20, bd d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Catherine TIESSE

DRH adjointe

Référente postes adaptés

☎ catherine.tiesse@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 69 73

Céline COLLIER

Correspondante handicap

☎ correspondant-handicap@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 38 28

Caroline BOITIEUX

Conseillère mobilité carrière

☎ mobilite.carriere@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 39 43